

Le cœur d'un corridor faunique protégé par des règlements d'urbanisme

Bolton-Est, le 3 mai 2021 - Bolton-Est a adopté le 30 avril dernier de nouveaux règlements d'urbanisme, soit le plan d'urbanisme et les règlements de lotissement et de zonage, pour protéger son environnement naturel exceptionnel. Ils prennent en compte la fragilité du territoire qui appartient à l'un des 9 corridors écologiques des Appalaches, essentiels pour la conservation du patrimoine naturel et pour la lutte contre le réchauffement climatique. Le conseil municipal a choisi de prioriser l'équilibre entre le développement résidentiel et le maintien des écosystèmes qui ont attiré de nombreux résidents à Bolton-Est.

Des mesures novatrices soutenues par les organismes de conservation

Pour conserver les corridors fauniques, la construction de nouveaux chemins et développements sera limitée, de même que la longueur des entrées de cour, dans des zones ayant reçu l'attribution « conservation » ou « écologique ». Pour préserver la qualité de l'eau et l'habitat des espèces à statut précaire, les milieux humides et hydriques seront protégés de bandes de 30 à 60 mètres dans les secteurs identifiés comme critiques par les études, où les constructions seront limitées. Aussi, les constructions à plus de 350 mètres d'altitude seront interdites, pour limiter l'érosion et protéger les paysages.

Amorcée depuis 2016, cette démarche de refonte règlementaire répond à la volonté exprimée par de nombreux citoyens et résulte de plusieurs années de recherches et de consultations. En plus de la mise sur pied d'un comité consultatif en aménagement durable, Bolton-Est a fait l'objet d'études spécifiques du ministère de la Faune et de biologistes de Corridor appalachien.

Les rapports sont unanimes : il faut protéger! Maintenant!

La démarche de Bolton-Est s'inscrit en avant-garde des volontés gouvernementales récentes :

- 1 875 000 \$ investis par le gouvernement du Québec en soutien aux municipalités pour la protection de la biodiversité;
- 40 M\$ octroyés par le gouvernement du Québec à Conservation de la nature Canada pour la bonification du Projet de partenariat pour les milieux naturels;
- 1 500 000 \$ investis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et d'autres partenaires dans le projet « Corridors écologiques : une stratégie d'adaptation aux changements climatiques ».

« Sachez que nous sommes plusieurs, partout au Québec, à saluer votre démarche courageuse en faveur de la préservation des écosystèmes présents sur votre territoire et innovante en matière du maintien de la connectivité. Nous sommes vraiment heureux de constater que des

entités municipales comme la vôtre prennent conscience de leur fragilité et de leur importance. »

- *Extrait d'une lettre co-signée par 6 organismes instigateurs du projet « Corridors écologiques » nommé plus haut : Conservation de la nature Canada, Nature Action Québec, Conseil régional de l'environnement – régions du Centre-du-Québec et de la Capitale-Nationale, Corridor appalachien, Capitale Nature et Éco-corridors laurentiens*

La refonte règlementaire s'inscrit dans une conscience collective de plus en plus affirmée et nécessaire. A Bolton-Est, on agit, on protège et on avance. A Bolton-Est, on choisit de léguer notre joyau naturel aux générations futures.

- 30 -

Renseignements et demandes d'entrevue :

Amélie Marcotte-Losier
Agente de développement communautaire et communications
Municipalité de Bolton-Est
450 292-3444, poste 29
communautaire@boltonest.ca